LES DEUX LAÏCISATIONS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (1880-1906)

Philippe PAPET

La laïcisation s'est déroulée, dans l'arrondissement de Senlis comme partout en France, en deux temps bien distincts. Il s'agissait entre 1880 et 1889, pour les républicains nouvellement au pouvoir, de confirmer leurs succès électoraux par la promotion de l'idée de neutralité de la République qui supposait que les congrégations, influentes dans bien des domaines, laissent aux agents de l'Etat quelquesunes des tâches qu'elles s'étaient réservées. Il s'agit à partir de 1901 après une période de relative accalmie, de commencer ce qu'il convient d'appeler la seconde laïcisation qui, elle, a moins pour but de redonner aux fonctionnaires l'influence qui leur revient que de chasser totalement les congrégations

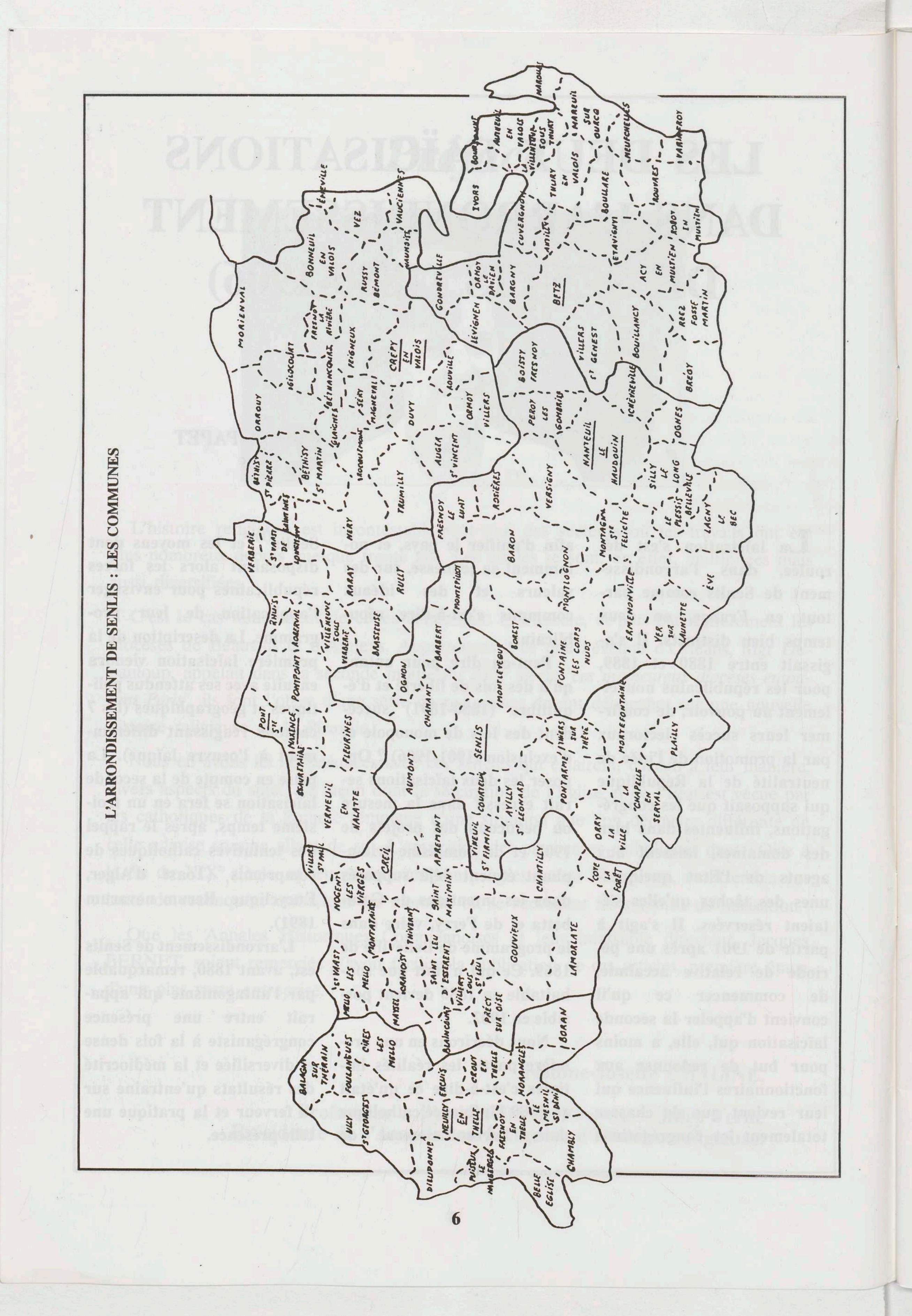
afin d'unifier le pays, et notamment sa jeunesse, sur des valeurs et des idéaux communs c'est-à-dire républicains.

Peut-on dire pour autant qu'à des lois de liberté et d'équilibre (1880-1891) succèdent des lois de monopole et d'exclusion (1901-1906)? Opposer les deux laïcisations serait excessif dans la mesure où beaucoup des projets de 1902 et du combisme triomphant étaient déjà supposés dans les intentions de Gambetta et de Ferry, voire dans le programme de Belleville de 1869. Ce qui n'était que souhaitable en 1880 devient possible en 1902.

Nous décrirons en une première partie les réalités initiales c'est-à-dire ce qu'était en 1880 l'influence catholique dans l'arrondissement de

Senlis⁽¹⁾ et les moyens dont disposaient alors les forces républicaines pour envisager l'application de leur programme. La description de la première laïcisation viendra ensuite avec ses attendus politiques et géographiques (les 7 cantons réagissant différemment à l'oeuvre laïque). La prise en compte de la seconde laïcisation se fera en un troisième temps, après le rappel des tentatives catholiques de compromis (Toast d'Alger, Encyclique Rerum novarum 1891).

L'arrondissement de Senlis est, avant 1880, remarquable par l'antagonisme qui apparaît entre une présence congréganiste à la fois dense et diversifiée et la médiocrité des résultats qu'entraîne sur la ferveur et la pratique une telle présence.



C'est naturellement dans le domaine de l'enseignement que l'action des congrégations est la plus efficace avant 1880. La loi Guizot de 1833 qui obligeait les communes à entretenir une école avait déterminé l'arrivée massive des ordres enseignants dans les villages où les municipalités étaient ravies d'accueillir les soeurs de Saint-Joseph de Cluny ou de la Sainte Famille qui assuraient à moindres frais⁽²⁾ et à moindre exigence de locaux l'enseignement primaire public. La loi Duruy de 1867, qui oblige les communes de plus de 500 habitants à séparer dans les écoles garçons et filles, amplifie la présence des congrégations, les soeurs se réservant l'éducation des fillettes. En 1873, pas moins de 170 établissements sont, dans le département, dirigés par des congréganistes dont 43 pour le seul arrondissement de Senlis. La présence des ordres enseignants est à ce point forte à Senlis même qu'avant 1881 aucune école primaire publique, de filles ou de garçons, n'est dirigée par des maîtres laïques, les Frères des écoles chrétiennes assurant l'enseignement des garçons comme ils le faisaient d'ailleurs à Chantilly et à Crépy.

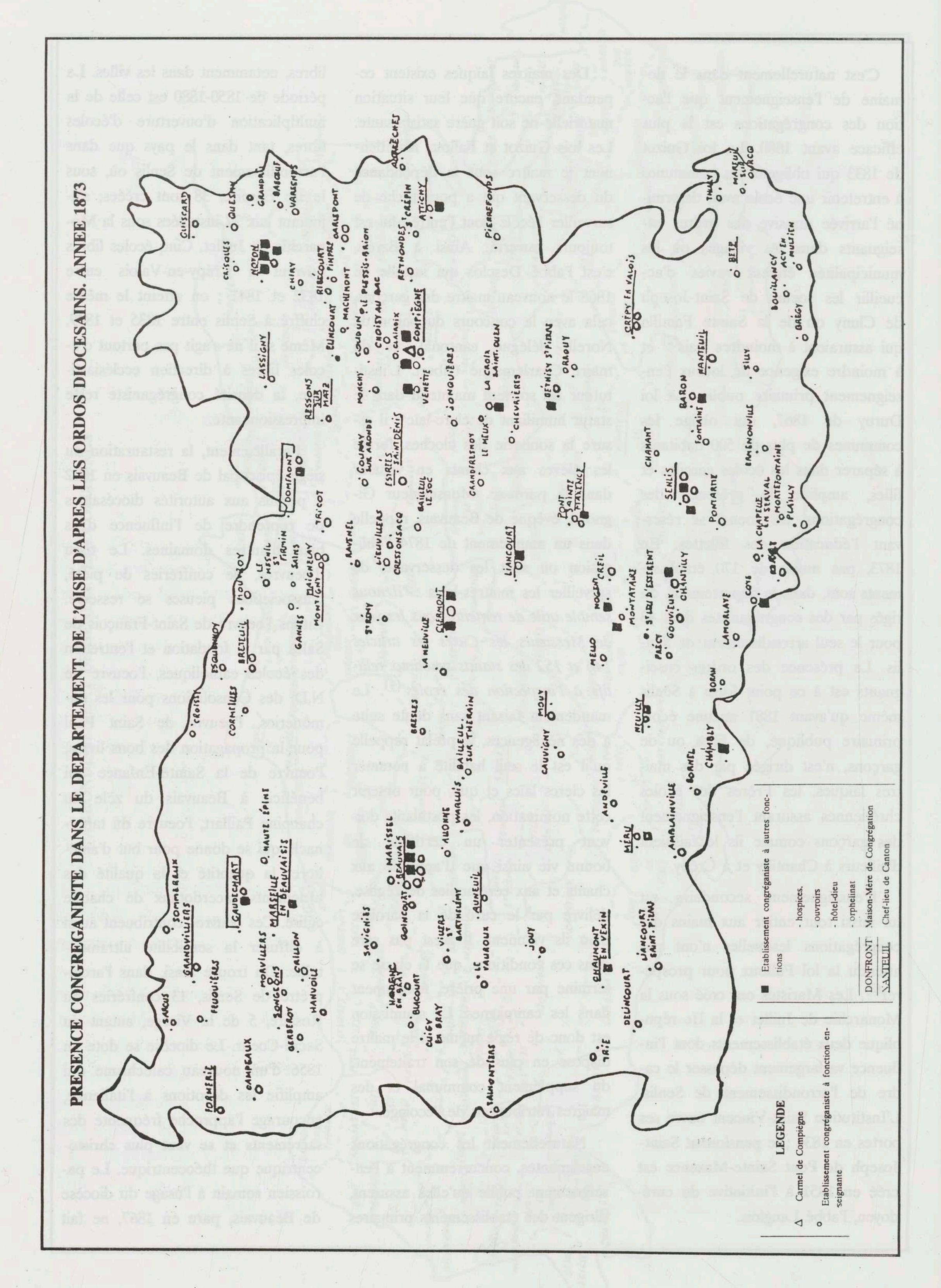
L'enseignement secondaire est lui aussi tout entier aux mains des congrégations lesquelles n'ont pas attendu la loi Falloux pour prospérer⁽³⁾. Les Maristes ont créé sous la Monarchie de Juillet et la IIe république deux établissements dont l'influence va largement dépasser le cadre de l'arrondissement de Senlis. L'Institution Saint-Vincent ouvre ses portes en 1836; le pensionnat Saint-Joseph de Pont Sainte-Maxence est créé en 1851 à l'initiative du curédoyen, l'abbé Langlois.

Des maîtres laïques existent cependant, encore que leur situation matérielle ne soit guère satisfaisante. Les lois Guizot et Falloux maintiennent le maître sous la dépendance du desservant qui a pour tâche de surveiller l'école dont l'entrée lui est toujours ouverte. Ainsi à Baron, c'est l'abbé Desclos qui installe en 1868 le nouveau maître des garçons, cela avec le concours du baron de Norell, délégué cantonal, et du maire Charlemagne Gibert. L'instituteur est souvent maintenu dans le statut humiliant de clerc-laïc : il assure la sonnerie des cloches, forme les élèves aux chants en vigueur dans la paroisse. Monseigneur Gignoux, évêque de Beauvais, rappelle dans un mandement de 1874 l'obligation où sont les desservants de surveiller les maîtres-laïcs : "Il nous semble utile de remettre sous les yeux de Messieurs les Curés les articles 146 et 152 des statuts synodaux relatifs à l'inspection des écoles"(4). Le mandement faisant sans doute suite à des négligences, le prélat rappelle qu'il est le seul habilité à nommer les clercs laïcs et que, pour obtenir cette nomination, les postulants doivent présenter un certificat de bonne vie ainsi que d'aptitude aux chants et aux cérémonies de l'église, délivré par le curé de la paroisse d'où ils viennent. Il n'est pas rare dans ces conditions, que la classe se termine par une prière, notamment dans les campagnes. La soumission est donc de règle même si le maître dispose en plus de son traitement, du supplément communal et des maigres rétributions de l'écolage.

Naturellement les congrégations enseignantes, concurremment à l'enseignement public qu'elles assurent, dirigent des établissements primaires

libres, notamment dans les villes. La période de 1850-1880 est celle de la multiplication d'ouverture d'écoles libres, tant dans le pays que dans l'arrondissement de Senlis où, sous le IIe Empire, 38 sont créées, s'ajoutant aux 27 installées sous la Monarchie de Juillet. Cinq écoles libres ouvrent à Crépy-en-Valois entre 1832 et 1841; on atteint le même chiffre à Senlis entre 1835 et 1849. Même si il ne s'agit pas partout d'écoles libres à direction ecclésiastique, la densité congréganiste reste impressionnante.

Parallèlement, la restauration du siège épiscopal de Beauvais en 1822 a permis aux autorités diocésaines de reprendre de l'influence dans bien d'autres domaines. Le tissu d'oeuvres, de confréries de piété, d'associations pieuses se resserre. Citons l'oeuvre de Saint-François de Sales par la fondation et l'entretien des écoles catholiques, l'oeuvre de N.D. des Consolations pour les aumôneries, l'oeuvre de Saint Paul pour la propagation des bons livres, l'oeuvre de la Sainte-Enfance qui bénéficie à Beauvais du zèle du chanoine Paillart, l'oeuvre du tabernacle qui se donne pour but d'améliorer la quantité et la qualité des ornements sacerdotaux de chaque église. Ces oeuvres contribuent aussi à diffuser la sensibilité ultramontaine. On trouve ainsi, dans l'archiprêtré de Senlis, 13 confréries du Rosaire, 5 de la Vierge, autant du Sacré-Coeur. Le diocèse se dote en 1856 d'un nouveau catéchisme qui amplifie les dévotions à l'italienne, encourage l'approche fréquente des sacrements et se veut plus christocentrique que théocentrique. Le paroissien romain à l'usage du diocèse de Beauvais, paru en 1867, ne fait



que confirmer les voies chères à Monseigneur Gignoux, évêque de 1842 à 1878, soutien zélé des doctrines ultramontaines qui l'opposent au Journal de Senlis, partisan du gallicanisme et du libéralisme.

Si on ajoute à toutes ces données la nouvelle promotion des pèlerinages qu'ils soient locaux (les sanctuaires à la Vierge de Chamant, Brasseuse, Montmélian, les Saintes Fontaines de Lévignen, Montlognon, Saintines) ou régionaux (Liesse puis Montmartre), force est de constater que les catholiques ont fourni un effort de reconquête important.

Pour autant les résultats n'en sont guère satisfaisants. L'Oise et l'arrondissement de Senlis sont bien dans ce bassin parisien où la faible piété des hommes, constatée par le chanoine Boulard dans son histoire quantitative de la religion en France, fait chuter le taux de messalisants (5) à des niveaux particulièrement bas, même en milieu rural. Les rapports fournis par les doyens de l'archiprêtré entre 1873 et 1877 donnent des pourcentages qui rappellent ceux des diocèses proches de Meaux et de Soissons : certes 15,2 pour le doyenné de Senlis⁽⁶⁾, mais seulement 11 pour Nanteuil⁽⁷⁾, 10 pour Crépy⁽⁸⁾ et Chambly ⁽⁹⁾, 9 pour Betz⁽¹⁰⁾ et 8,5 pour Creil ⁽¹¹⁾. Et combien de paroisses comme Fresnoy-en-Thelle ou le Mesnil Saint-Denis où le desservant souligne qu"il n'y a jamais d'hommes à la messe !" Partout abondent les marques d'une faible ferveur : les familles n'appellent point le prêtre au moment des agonies. L'abbé Prevôt, de Trumilly constate que, dans sa paroisse, "on meurt sans sacrements, à quelques exceptions près" (12). Les baptêmes tardifs ne sont plus rares, les jeunes et abstinences ne sont pas pratiqués, les communions pascales sont négligées. Quant à la valeur sacramentelle du mariage elle est aussi, largement ignorée.

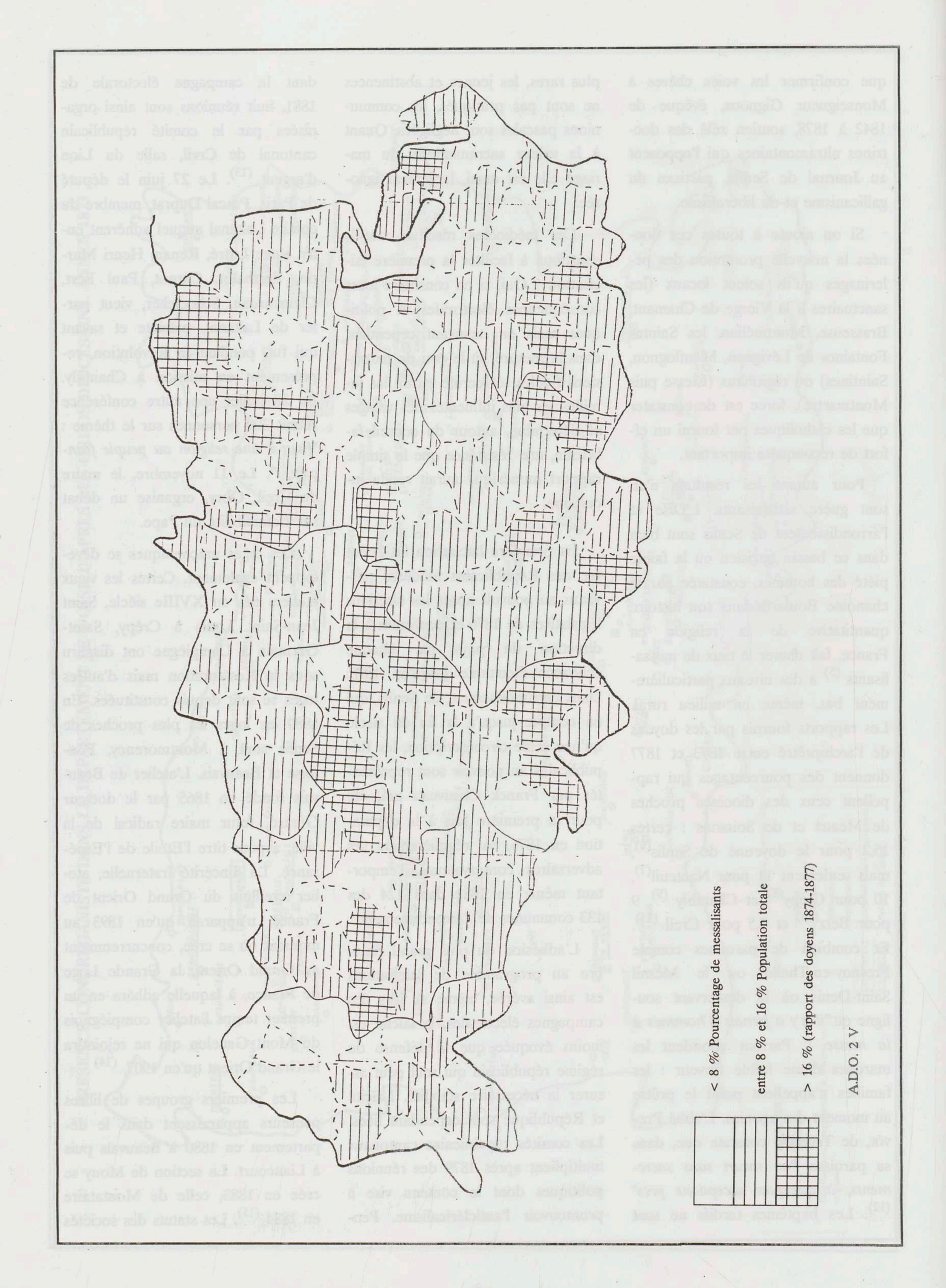
Ces médiocres résultats ont-ils contribué à faciliter la première laï-cisation ? Oui, si on considère leurs conséquences électorales et politiques mais en nuançant cependant dans la mesure où le peu de paroissiens fidèles se recrute parmi les familles les plus influentes des villages et détermine, autour du conseil fabricien, une résistance que le simple rapport numérique aurait rendu incertaine.

La première laïcisation fut l'oeuvre des Républicains modérés parvenus au pouvoir après les élections législatives de 1876 et confirmés à la direction du pays par chaque échéance électorale jusqu'en 1898. Dans l'arrondissement de Senlis, qui ne compte jusqu'à la fin du siècle qu'une seule circonscription, les Républicains au pouvoir sont représentés par Franck Chauveau qui, élu pour la première fois à la députation en 1876, bat régulièrement ses adversaires conservateurs, l'emportant même en 1881 dans 124 des 133 communes de l'arrondissement.

L'adhésion du plus grand nombre au programme de laïcisations est ainsi avérée, même si, lors des campagnes électorales, la laïcité est moins évoquée que la défense du régime républicain qui seul peut assurer la nécessaire stabilité. Laïcité et République sont cependant liées. Les comités républicains cantonaux multiplient après 1879 des réunions politiques dont le contenu vise à promouvoir l'anticléricalisme. Pendant la campagne électorale de 1881, huit réunions sont ainsi organisées par le comité républicain cantonal de Creil, salle du Lion d'argent (13). Le 27 juin le député de Paris, Pascal Duprat, membre du comité Lakanal auquel adhérent entre autre Littré, Renan, Henri Martin, Berthelot, Carnot, Paul Bert, Clemenceau, Schoelcher, vient parler de Lakanal, patriote et savant qui fut, pendant la Révolution, représentant en mission à Chantilly. Le 28 juillet une autre conférence réunit 300 personnes sur le thème : "Faut-il une religion au peuple français?". Le 11 novembre, le maire de Creil, Obry, organise un débat sur l'infaillibilité du Pape.

Les loges maçonniques se développent également. Certes les vieux ateliers nés au XVIIIe siècle, Saint Jean-Saint Louis à Crépy, Saint-Germain à Compiègne ont disparu sous la Restauration mais d'autres loges se sont depuis constituées. En 1880 les loges les plus proches de Senlis sont à Montmorency, Pontoise et Beauvais. L'atelier de Beauvais fondé en 1865 par le docteur Gérard, futur maire radical de la ville, a pour titre l'Etoile de l'Espérance. La Sincérité fraternelle, atelier creillois du Grand Orient de France, n'apparaît qu'en 1893 au moment où se crée, concurremment au Grand Orient, la Grande Loge de France, à laquelle adhéra en un premier temps l'atelier compiégnois du Mont Ganelon qui ne rejoindra le Grand Orient qu'en 1907. (14)

Les premiers groupes de libres penseurs apparaissent dans le département en 1880 à Beauvais puis à Liancourt. La section de Mouy se crée en 1883, celle de Montataire en 1884 (15). Les statuts des sociétés



de libre pensée ne différent guère d'une commune à l'autre, l'objet premier de leur action étant d'assurer à leurs membres les obsèques civiles qu'ils désirent, en relation avec l'anticléricalisme qu'ils professent. Il s'agit à Creil "d'exécuter les dernières volontés", à Nogent "d'assister les membres dans leurs derniers moments et de les protéger contre toute pression religieuse et familiale". Ainsi, majoritaires dans le pays et l'arrondissement, soutenus par les associations républicaines, relayés localement par des militants radicaux qui commencent leur carrière politique (Baudon à Beauvais, Chopinet, à Crépy), les Républicains envisagent avec sérénité la première laïcisation.

C'est le 18 septembre 1878 que Gambetta prononce à Romans la phrase restée célèbre : "le cléricalisme, voilà l'ennemi !". L'offensive contre l'église peut commencer. En 1879, la collation des grades est enlevée aux universités catholiques qu'avait pourtant si activement soutenues Monseigneur Gignoux. La même année la loi du 5 août décide que les ministres du culte ne seront plus membres de droit des commissions administratives des hospices et bureaux de bienfaisance. C'est également pendant l'été 1879 que la chambre des députés ordonne que nul ne soit admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé ni même à y enseigner s'il appartient à une congrégation non autorisée. Les premiers décrets contre les congrégations sont en effet appliqués; l'ordre est intimé aux Jésuites de se disperser. Dans l'arrondissement de Senlis les premières expulsions ont lieu, notamment celles des Bé-

nédictins de Béthisy-Saint-Pierre. Monseigneur Dennel, à peine installé en 1880 sur le siège épiscopal, doit batailler en vain : les Bénédictins, installés par Monseigneur Gignoux en 1855 sont chassés malgré les efforts de Gensse, procureur à Senlis et de Pradelle, préfet de l'Oise qui devra laisser son poste en novembre 1880 à Arthur Jabouille, républicain zélé. L'évêque de Beauvais ne peut plus dès lors qu'écrire au préfet une lettre qui semble davantage un courrier de protestation qu'une plaidoirie visant à l'efficacité : "Je ne puis m'empêcher de considérer cet acte de violence comme une violation des droits sacrés de la conscience, une atteinte au libre exercice de la religion, un préjudice pour les âmes dont la divine providence m'avait confié la charge, un encouragement donnée à la secte ennemie de l'Eglise, assez puissante aujourd'hui pour se faire obéir". (16)

En 1881 les mesures anticléricales se poursuivent. Il est rappelé par avis du Conseil d'Etat que les fabriques paroissiales et les menses curiales ne peuvent recueillir les libéralités faites aux pauvres. Les hôpitaux sont laïcisés, les instituteurs interdits de demeurer chantres-laïcs. Les premières mesures de fermeture des juvénats et scolasticats religieux accompagnent la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire.

En 1882 est votée la loi Ferry sur l'obligation et la laïcité : le prêtre ne peut plus entrer à l'école pour y faire la catéchisme : le crucifix est enlevé des salles de classe. Cette disposition est appliquée avec efficacité dans l'arrondissement de Senlis. Il n'est pas rare, en effet,

que, dans les communes rurales, les conseils municipaux républicains profitent des congés scolaires pour retirer les emblèmes religieux, comptant sur la moindre attention des parents catholiques et prétextant au besoin, comme à Montagny Sainte Félicité, la nécessité d'une réfection des locaux. Le but du ministre de l'Instruction publique est clair : il faut laïciser les écoles communales, tant dans leur cadre que dans leur personnel. Notons d'emblée que le processus s'effectue sans réelle résistance dans l'arrondissement, à la mesure de l'influence républicaine certes mais aussi parce que les éditorialistes des journaux gouvernementaux et les partisans de la laïcisation ont l'habileté de décrire les lois Ferry comme des lois de liberté. Ainsi, le 5 juillet 1883 le conseil municipal de Senlis entend le rapport de la commission chargée de la question de la laïcisation des écoles communales encore congréganistes. Le rapporteur Démelin établit que la commission a jugé bon "de créer le stimulant d'une concurrence entre les deux écoles congréganiste et laïque, cela pour le plus grand profit des enfants."(17) Deux principes sont ainsi affirmés, celui de la neutralité de l'école publique, celui de la concurrence formatrice.

De toute façon les injonctions du préfet sont telles qu'il apparaît aux membres de la commission que Senlis "ville républicaine" (17) ne restera pas en arrière des autres communes de l'Oise et tiendra à honneur "de garder et d'affermir sa bonne renommée d'amie du progrès." (17) Le conseil municipal entérine le projet de promotion d'une école vraiment laïque et envisage

EVECHÉ

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

BEAUVAIS

Noyon

et Senlis.

Monseigneur l'Evèque de Beauvais, Noyon et Senlis

Yº 36.

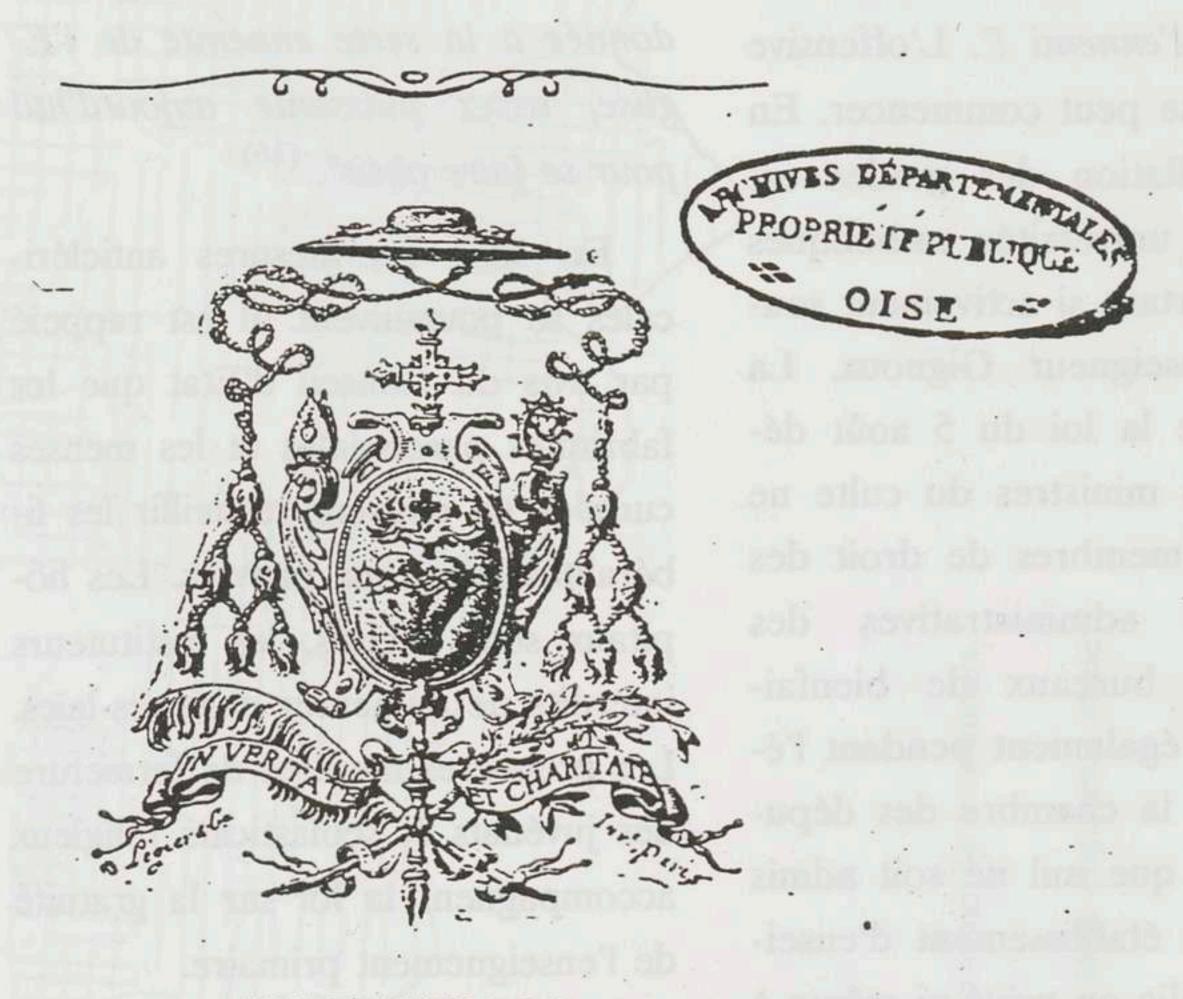
au Clergé et aux fidèles de son Piocèse

PORTANT PUBLICATION

de l'Encyclique Humanum Genus, de N.-T.-S.-P. le Pape Léon XIII,

RELATIVE

A LA FRANC-MAÇONNERIE.



BEAUVAIS,

TYPOGRAPHIE D. PERE, RUE SAINT-JEAN, IMPRIMEUR DE L'EVECHÉ.

même de reprendre les discussions suspendues l'année précédente qui visaient à instituer une école primaire laïque de filles. Rappelons que la ville ne disposait en 1882 que d'écoles à direction congréganiste ; en plus des écoles publiques dont ils assuraient la direction, les ordres enseignants maintenaient avec succès les pensionnats catholiques payants. Les soeurs de Saint Joseph de Cluny continent à diriger leur établissement de la place Saint-Maurice. Les Maristes de Saint-Vincent avaient su, quant à eux, éviter les risques de l'expulsion en demandant à être sécularisés et considérés comme prêtres du diocèse de Beauvais, ne risquant plus ainsi de partager le sort des Jésuites ou des Bénédictins. L'épithète de "mariste" demeure cependant et les élèves de Saint-Vincent conservent l'usage d'appeler "père mariste" les professeurs de l'Institution. L'ordo les classe pourtant, à partir de 1880, comme prêtres diocésains et, à ce titre, attachés en qualité de desservants dans certaines paroisses des environs de Senlis (18).

Cette première laïcisation des écoles s'est, au total, déroulée sans difficultés majeures dans l'ensemble du département ; le recul de la présence congréganiste est pourtant impressionnant surtout si on compare la situation de 1873 et celle de 1890, l'une et l'autre connues par les ordos diocésains. Les soeurs de Saint Joseph de Cluny ont dû quitter Trie-Château, Formerie et, dans l'arrondissement de Senlis, la direction de l'école de Gouvieux. Les soeurs de la communauté de Saint-Aubin ont été remplacées par des institutrices laïques dans nombre de communes de l'Oise, à Méru, à At-



tichy mais aussi à Betz, Brégy, Thury-en-Valois, la Chapelle en Serval, Orry la Ville, Mongrésin. Certaines écoles ne font cependant que changer de direction congréganiste, le plus souvent parce qu'il a fallu, pour des raisons budgétaires, surseoir à l'arrivé de l'institution laïque. Ainsi les soeurs de Saint-Aubin sont-elles remplacées à Ermenonville par celles du Saint-André qui trouvent là leur première implantation dans l'arrondissement. Toutefois ce recul, dont nous n'avons pas fait ici une liste exhaustive, ne concerne, rappelons le, que d'une part les établissements publics diri-

gés par des congréganistes et d'autre part les établissements privés dirigés par des congrégations non autorisées. Pour le reste, les écoles libres demeurent, même si peuvent s'y effectuer, là aussi, quelques changements qui sont purement de circonstance. Ainsi à Saint-Vincent de Senlis les soeurs de la Sainte-Enfance sont-elles remplacées à l'infirmerie et à la lingerie par des soeurs augustines venues de Paris. Les pensionnats privés se portent bien. L'institution Anne-Marie Javouhey de Senlis conserve ses effectifs. Le pensionnat Saint-Joseph de Chantilly voit croître les siens : en 1872, 23

soeurs et 49 élèves ; en 1896, 33 soeurs dont 12 enseignantes et 50 élèves.

Il apparaît d'emblée que l'efficacité de la laïcisation réside non seulement dans le départ des congréganistes mais aussi dans la détermination des nouveaux maîtres à appliquer à la lettre les principes républicains dans lesquels ils ont été formés. L'ouverture en 1884 des écoles normales d'institutrices et d'instituteurs de Beauvais permet d'assurer enfin sur place cette formation dans des conditions d'accueil satisfaisantes (19). Les conférences pédagogiques qui y accompagnent les enseignements purement scientifiques montrent très précisément que la laïcité n'est point la neutralité. La semaine religieuse de Beauvais s'indigne qu'ait pu se dérouler une conférence pédagogique qui "insinue la négation de Dieu auprès des instituteurs". Elle rappelle en termes véhéments que "l'instituteur n'est que l'auxiliaire de la famille ; son rôle est de suppléer à ce que le défaut d'instruction ou de temps ne permet pas de faire aux parents. Son enseignement doit donc être d'accord avec les enseignements, les convictions, les pratiques et les exemples que ceux-ci voudraient donner à leurs enfants." (20)

Quelles furent, plus généralement, les réactions de l'Eglise et des catholiques devant ce premier assaut dont l'intensité, nous le verrons, ne se limite pas au seul terrain scolaire ?

Il fallut d'abord rappeler, très régulièrement, les bienfaits de l'éducation chrétienne et dénoncer, a contrario, l'école sans Dieu. Curieu-

sement la Semaine religieuse appelle, en illustration de son propos affirmant l'absolue nécessité d'un enseignement religieux, quelques personnalités peu suspectes de cléricalisme. George Sand est ainsi citée, elle "l'oracle de la Libre Pensée" (21) parce qu'elle a su décrire "le jeune homme sans idéal comme un être laid, qui a l'air honteux, et qui vous ne regarde point en face" (21). Ernest Renan, pourtant qualifié de "renégat" dans une édition précédente, est lui aussi cité lorsqu'il affirme qu'il faut "prendre garde d'être complice de la diminution de vertu qui menacerait nos sociétés si le christianisme venait à s'affaiblir" (21). L'école sans Dieu, c'est non seulement le recul de la foi mais c'est encore celui de toute autorité qu'elle soit familiale ou sociale. Dans son dernier numéro du mois de novembre 1882 la Semaine religieuse souligne qu'"un enfant qui n'entendrait jamais parler de Dieu en conclurait tout naturellement ou que Dieu n'existe pas ou qu'il est inutile puisqu'on ne lui en dit rien. Il est habitué à regarder l'instituteur comme plus savant que son père et sa mère. Si l'instituteur est sans foi, l'enfant instruit à l'école ne sera-t-il pas amené à voir dans la religion des ses parents le fruit de l'ignorance? Ne leur retirera-t-il rien de son respect et de sa confiance?" (22).

La stratégie des autorités diocésaines est simple. Il faut élargir le plus possible le champ des inquiétudes et ne pas limiter l'action à la seule défense des intérêts de la foi. Certes la loi du 28 mars 1882 apparaît nettement à tous comme une offensive visant à déchristianiser la France et à substituer "la paroisse athée à l'organisation catholique de

notre pays"(22). Mais le danger est présenté comme bien plus grand, bien plus décisif pour l'équilibre social du pays car "la morale civique est rapidement dépourvue de toute sanction" (22). Les doyens et curés sont priés de rappeler toutes ces données en chaire comme ils sont invités à lire l'ouvrage d'Albert de Bats de Cugnac paru à Lille et dont la 3e édition de 1882 arrive fort à dessein. L'auteur y rappelle que "les projets du despotisme révolutionnaire ont abouti, que des lois odieuses et des décrets arbitraires excluent les maîtres catholiques et violentent le choix des parents et qu'il est plus nécessaire que jamais de montrer que l'école officielle est à bref délai non seulement le déclin de la piété mais aussi la certitude de la corruption des moeurs" (23). La laïcité est donc clairement identifiée comme porteuse d'un danger social.

Cette affirmation est reprise avec vigueur par le successeur de Mgr Dennel sur le siège épiscopal de Beauvais, Mgr Péronne. Pour ce prélat originaire du diocèse de Soissons, ayant exercé pendant longtemps, de 1852 à 1865, le sacerdoce dans la petite paroisse de Flavy-le-Martel près de Saint-Quentin, l'art du débat est une obligation de la fonction cléricale. Déjà, en 1867 une querelle l'avait opposé au bibliothécaire de la ville de Soissons qui défendait les théories de Darwin dans son journal l'Argus soissonnais (24). C'est sans doute cet esprit polémiste, doublé d'une réelle valeur théologique, (25) qui permit à ce chanoine de Soissons de devenir, en 1884, le 60e évêque de Beauvais. Ses premières lettres pastorales visent à dénoncer les lois laïques qualifiées d'impies et de dangereuses. Il

faut cependant attendre son 28e mandement pour que la vigueur du propos soit extrême : "La libre-pensée multiplie ses efforts pour nous arracher l'âme des enfants, pour former des générations sevrées de toute idée chrétienne". (25). La libre-pensée et la franc-maçonnerie sont désignées comme les instigatrices des lois laïques: "Nous savons bien que la secte maçonnique a essayé de couvrir cette exclusion de la religion hors de l'école sous le voile de la liberté de conscience et sous le pavillon d'une abstention baptisée du titre trompeur de neutralité. Cette neutralité est une chimère. Notre Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : celui qui n'est pas avec moi est contre moi !" (26)

La dénonciation claire des manoeuvres républicaines est donc la principale réponse à la première offensive laïque. Vient ensuite la résolution ferme de n'envoyer les enfants que dans des classes où la foi ne paraît pas exposée. Le recours à l'action politique s'impose enfin. On pense naturellement au vote mais il demeure délicat pour des ecclésiastiques, rétribués par l'Etat et tenus par la dignité de leur fonction, de prendre ouvertement parti. La Semaine religieuse du 12 décembre 1882 rappelle ainsi que le Pape Léon XIII "s'est déclaré opposé à ceux qui veulent lier l'église à un parti politique quelconque" (27), le Souverain Pontife souhaitant maintenir l'Eglise "dans une région supérieure aux passions humaines" (27). Reste donc, sur le plan politique, en l'absence de consignes de vote, le recours à la protestation. Ce type d'action est vivement encouragé par les autorités diocésaines qui vont jusqu'à proposer un modèle de lettre de protestation contre les lois laïques. Le courrier de référence parait dans le semaine religieuse du 5 décembre 1882 et est ainsi libellé.

"Nous, pères et mères de famille,

Considérant que nous avons le droit et le devoir de faire élever nos enfants dans notre foi et d'exiger qu'ils reçoivent l'instruction nécessaire pour être admis à faire la première communion.

Considérant que la loi du 28 mars ne comprend plus l'instruction religieuse parmi les matières obligatoire de l'enseignement primaire.

Considérant qu'il n'existe pas d'école libre dans la commune, que nous ne pouvons nous même assurer dans nos familles l'instruction de nos

1-(1)

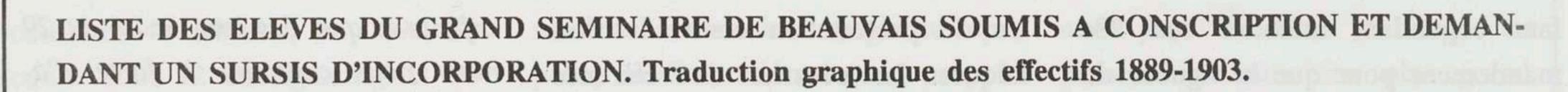
enfants et que, dés lors, la loi du 29 mars nous contraint à force d'a-mende et de pression de les envoyer à l'école publique déclarons vouloir, que le crucifix soit conservé à l'école et que la prière continue à y être dite,

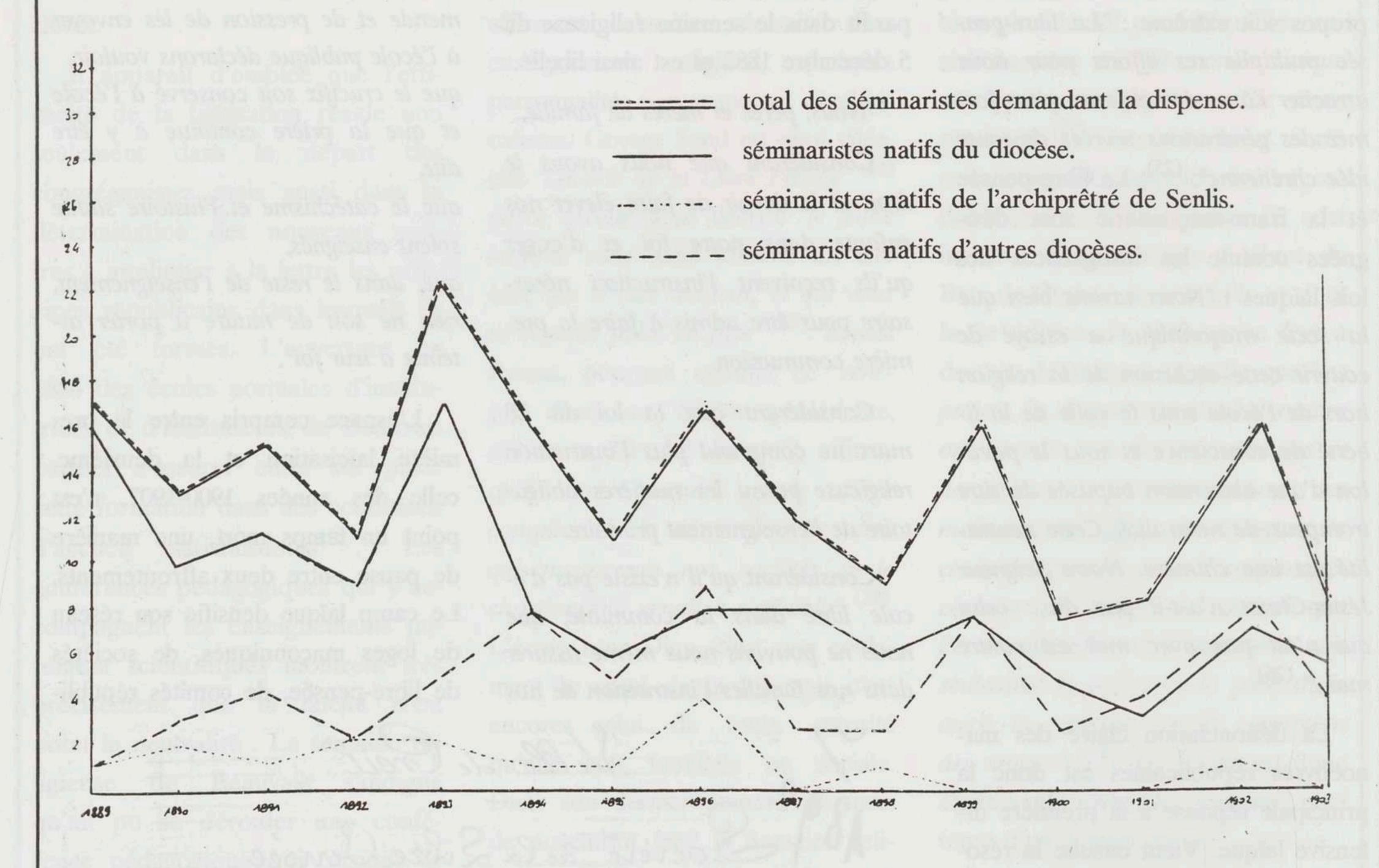
que le catéchisme et l'histoire sainte soient enseignés,

que, dans le reste de l'enseignement, rien ne soit de nature à porter atteinte à leur foi".

L'espace compris entre le première laïcisation et la deuxième, celle des années 1900-1907, n'est point un temps mort, une manière de pause entre deux affrontements. Le camp laïque densifie son réseau de loges maçonniques, de sociétés de libre-pensée, de comités républi-

	lille de Creil
1300	Ociété de la Sibre Pensée
	0-5/1/1/1
	- Calcalo
Char	gements_apportés aux Anciens Statulo
Oct. 1ez	Il est fonde à breil une Societé ayant pour tipe : Société des Libres Genseurs de Creil
	Elle odwerf des odherents des l'ommunes environnen Le Liège de la Gouile as provis ainment dall a PHotal
arl 2	Le l'épie à Crail.
	demande, l'écouling de leurs dernière volantes,
	de n'a divisité comme voide : que la faite dimente
	de demonstrables par la Science appringée que la rainer de part conséquent, de cambathre dontes les orraisses
	Aves les fréjages ou religieures.
azl 3	sans distriction de sace et de nationalité, frent
	Saire partie de la Soude Set la frésentation d'un membre act not après ile voue par le Comail
arl H	La Souch est administre par une comminen
	de Gestainer au wombig ward from une an.
	menter d'instructe l'account des





cains et profite de la laïcisation pour asseoir son influence dans les campagnes. Les catholiques songent quant à eux, à renforcer leur attachement doctrinal à Rome, à parfaire leur engagement social dans la mouvance des actions d'Albert de Mun ou du marquis de la Tour du Pin. Le clergé a cependant souffert des premiers combats, dans son autorité d'abord puisque le nombre de plaintes émanant des conseils municipaux et dénonçant les desservants augmente sensiblement entre 1855 et 1900, dans sa force numérique ensuite puisque le pourcentage de postes vacants dans le diocèse passe de 13 en 1884 à 21 en 1904. Ces réalités encouragent l'Eglise à envisager les évolutions nécessaires. Dès 1890 le cardinal archevêque

d'Alger, Monseigneur Lavigerie, parle de "ralliement" à la République, entraînant derrière lui d'autres prélats dont Monseigneur Fuzet, futur évêque de Beauvais. Il s'agit, et Monseigneur Fuzet le répète avec vigueur, d'adhérer au régime choisi par les Français afin d'y être efficaces et influents : il faut soutenir la République pour lutter contre la Révolution. Il s'agit aussi d'organiser, face à une gauche radicale qui gagne des suffrages d'élection en élection, un rapprochement avec les Républicains modérés eux-mêmes largement satisfaits par les acquis, à leurs yeux suffisants, des premières lois laïques. Dans le même souci d'évolution, il convient de mentionner la publication de l'Encyclique Rerum novarum (15 mai 1891).

Léon XIII, fortement influencé par sa nonciature dans l'industrieuse Belgique, par la réflexion sociale de Monseigneur Mermillod, si souvent présent à Beauvais, par les travaux de l'Union de Fribourg, promulgue ce long texte sur les rapports entre capital et travail en se donnant trois objectifs : réfuter les analyses socialistes, présenter l'Eglise comme seule capable d'unifier les classes sociales dans une même espérance et enfin rappeler que les Etats ont le devoir d'intervenir par les dispositions légales pour améliorer le sort des plus démunis. Localement l'abbé Fesch, l'abbé Blond, vicaires généraux, encouragent ce nouveau cours de l'Eglise qui peut permettre de maintenir dans la mouvance catholique

nombre de paroissiens devenus hésitants.

Cet aggiornamento, qui montre que l'Eglise compte plus sur le compromis que sur l'affrontement, permet que les années 1892-1901 soient au total peu tendues. Il faut attendre 1901 et la mise en place du gouvernement Waldeck-Rousseau pour que la politique anticléricale reprenne quelque vigueur. Comment expliquer la réactivation de la querelle après dix ans d'un relatif apaisement?

Waldeck-Rousseau, appelé au pouvoir en 1899 par le président Loubet, entend, dans le contexte particulier de l'affaire Dreyfus, organiser un gouvernement de concentration républicaine qui aille des socialistes indépendants aux modérés dreyfusards. Les thèmes d'union sont difficiles à trouver : pas question de brandir la bannière des réformes économiques : le président du conseil est sur ce point très prudent et il ne s'agit pas d'inquiéter les grandes banques qui furent, en grande majorité, dreyfusardes; pas question non plus de rester inactif ce qui aurait tôt fait de décevoir les radicaux et les socialistes. Aussi en vient-on à l'idée de réactiver l'anticléricalisme, ciment naturel de la gauche française. La résolution est d'autant plus facile à prendre que les congrégations et le clergé séculier ont beaucoup oeuvré contre Dreyfus.

La loi sur les associations, votée en 1901, fait sortir les congrégations du droit commun. Sur chacune d'elles pèse la menace d'une dissolution par décret gouvernemental. Il ne leur suffit donc pas,

comme toute autre association, d'être déclarée en préfecture. Cette loi d'exception trouve un écho favorable dans toute la gauche locale. Les candidats radicaux à la députation, Baudon à Beauvais, Chopinet à Senlis, approuvent sans réserve cette mesure qui leur parait être une disposition utile devant les prétentions du clergé. Il faudra cependant attendre l'arrivée d'Emile Combes à la présidence du conseil, le 7 juin 1902, pour que l'arsenal législatif préventif laisse place à une véritable pratique anticléricale. Le 28 mars 1903 le gouvernement Combes fait un rejet global de toutes les demandes d'autorisation déposées par les congrégations et, de mars à octobre, ordonne la fermeture de dix mille établissements congréganistes.

Un tel programme ne peut s'appliquer sans difficulté dans l'arrondissement de Senlis. Les mesures de dispersion s'y feront sur le long terme, moins par efficacité d'une quelconque résistance que par l'incapacité où se trouvent les écoles publiques d'accueillir la masse considérable d'élèves qui seraient chassés des écoles catholiques.

En effet, l'arrondissement de Senlis compte au début du siècle un nombre important d'établissements congréganistes, à vocation scolaire spécifique ou annexée à une autre oeuvre (hospice, orphelinat, usine). 54 établissements sont en activité, 33 ont une vocation uniquement enseignante, cela pour un total de 22 communautés surtout présentes dans les cantons de Creil et Senlis. La loi du 7 juillet 1904 relative à la suppression de l'enseignement congréganiste prescrit d'ailleurs un délai

de dix ans pour achever le processus, délai qui certes ne constitue pas un droit pour les communautés religieuses à continuer leur action, mais n'a d'autre but que de répartir sur le long terme les dépenses résultant pour l'Etat et les communes de l'ouverture de nouvelles écoles publiques et de la création de nouveaux emplois. Quelques exemples illustreront la nécessité de ces reports de fermeture. A Balagny-sur-Thérain, il semble impossible de fermer rapidement l'école maternelle et l'école élémentaire privées, sauf à devoir agrandir l'école publique de filles et créer deux nouveaux emplois ce qui demanderait, selon l'Inspecteur d'Académie, au moins deux ans. Les écoles congréganistes étant, dans cette commune, adjointes à l'usine Poiret, il est à craindre "que les religieuses soient remplacées par des maîtresses laïques, voire des religieuses séculières" (28). A Creil la fermeture de l'école des dames de Saint-Joseph ne pourra se faire avant trois ans, délai rendu nécessaire par les problèmes financiers de la ville (29) et le manque de terrains disponibles pour construire une nouvelle école.

A Chantilly, le projet de fermeture des écoles privées permet de faire d'emblée, dès 1903, une distinction entre l'établissement dirigée par les soeurs de Saint-Joseph de Cluny et celui dirigé par les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul dans le cadre de l'hospice Condé. Selon le sous-préfet de Senlis la fermeture du pensionnat des religieuses de Saint-Joseph de Cluny peut avoir lieu "immédiatement" (septembre 1903) et "sans inconvénients". En effet les élèves de cet

établissement appartiennent toutes "à des familles aisées de Chantilly" (30) et, bien certainement, au cas où le pensionnat ne serait pas rouvert à la rentrée des classes, ces élèves ne fréquenteraient pas les écoles publiques. Donc, puisque le surcroît d'élèves n'est pas à craindre pour les établissements de l'Etat, il est inutile de surseoir à la fermeture de l'établissement privé. En ce qui concerne l'école attenante à l'Hospice Condé, l'Inspecteur d'Académie attire toujours en septembre 1903, l'attention du préfet Bonnet sur "le grave inconvénient qu'il y aurait à supprimer l'école gratuite dirigée par les Filles de la Charité. Cette école reçoit 179 enfants ; à supposer même que seule une moitié d'entre elles consente à venir à l'école publique, celle-ci n'est pas en mesure de les recevoir. Il y a donc lieu de tolérer cette école jusqu'à nouvel ordre" (31). A Montataire les retards risquent d'être également considérables. Les soeurs de Saint-Aubin assurent la scolarisation de 600 enfants, 400 jeunes filles et 200 élèves de classe enfantine ; 8 emplois semblent nécessaires à l'Inspecteur d'Académie : "quoique nous fassions et quelque diligence que nous mettions à préparer la solution de cette question, nous ne pouvons nous passer d'un délai de trois ans" (31). Le même report sera nécessaire à Nogent-les-Vierges pour que les écoles publiques puissent absorber les effectifs que laisserait disponibles la fermeture des classes dirigées par les Soeurs de l'Instruction Chrétienne. Certes ces cas sont extrêmes; beaucoup de bourgades où demeuraient les écoles congréganistes n'auront point tant à attendre pour assurer l'intégration des élèves des anciens établissements religieux aux

écoles publiques, d'autant que certaines municipalités radicales sont prêtes à beaucoup de sacrifices pour assurer le succès de l'oeuvre de laïcisation. A Crépy-en-Valois, Gustave Chopinet fait accélérer les travaux d'aménagement et rappelle à l'Inspecteur d'Académie que 3 classes sont d'ores et déjà disponibles, en octobre 1903, à l'école publique. Il suffit de nommer les institutrices publiques laïques. A Nanteuil, il suffira d'un an pour que l'école communale soit prête à accueillir les élèves des classes de Saint-Joseph. En revanche, à Ermenonville, la commune a décidé d'ajourner la construction d'une école publique ; selon le sous-préfet de Senlis, une mise en demeure sera nécessaire ; de toute façon il paraît clair que dans ce bourg conservateur, si jamais la congrégation des Filles de la Croix de Saint-André devait se disperser, l'école privée serait maintenue avec des institutrices laïques. La même réalité est attendue à Senlis. L'Inspecteur d'Académie estime que les écoles tenues par les soeurs de Saint-Joseph de Cluny pourraient être fermées sans délai, d'abord parce que les écoles publiques sont loin d'avoir leur effectif maximal, et ensuite parce qu'il est certain que les classes privées seront réouvertes au plus tôt avec des institutrices laïques. Avant la création de l'école libre de filles de la place Saint-Maurice, les deux écoles publiques des rues de Meaux et de Beauvais recevaient tous les enfants en âge de fréquenter les classes; il ne sera donc pas nécessaire d'entreprendre de nouvelles constructions, d'autant que beaucoup d'élèves des classes congréganistes appartiennent à des familles n'habitant pas Senlis.

Il convient cependant, pour les agents de l'Etat, d'agir avec prudence, les enseignements de la "première laïcisation" sont encore dans les mémoires. En effet, dans certaines communes de l'arrondissement, à Puiseux le Hauberger (canton de Neuilly-en-Thelle) ou à Ivors (canton de Betz), certaines petites filles ont été privées d'instruction parce que leurs parents ont refusé, après la laïcisation des écoles publiques en 1882, d'y envoyer leurs enfants "à l'instigation des ennemis de l'enseignement laïque et des institutions républicaines" (32). La fermeture des écoles congréganistes risque aussi, nous l'avons vu, d'être sans grand effet pratique dans la mesure où les soeurs interdites d'enseignement restent souvent sur place en attendant des lettres de sécularisation qui leur permettraient de reprendre, sans contrevenir à la loi, leur activité enseignante. Ainsi Mademoiselle Cuissy, ancienne institutrice de l'école congréganiste de Silly-le-Long, habite-t-elle chez Mademoiselle Duparcq, qui avait fondé l'établissement, et se prétend dame de compagnie de cette dernière, chez qui se trouve aussi une ancienne soeur qui se déclare lingère (33). A Ivors l'école enfantine congréganiste est fermée mais le préfet demande au ministre des cultes s'il n'y a pas lieu de déférer au Parquet les soeurs qui habitent une maison particulière transformée en garderie pour enfants (34). A Saint-Omer, l'ancienne directrice de l'établissement congréganiste, Mademoiselle Juhel, habite chez Monsieur d'Hardivilliers ; convoquées par la gendarmerie sur demande du préfet de Beauvais elle fait savoir "qu'elle croyait pouvoir rester, ayant quitté l'habit religieux et fait

donne pour but "l'acquisition, l'administration et l'exploitation de la maison d'éducation Saint-Vincent dirigée par les prêtres libres" (45). Trois cents actions de 500 francs chacune ont été réparties entre les anciens élèves de Saint-Vincent, cela jusque dans les départements de la Seine et de la Seine-et-Marne. L'immeuble est finalement acquis sur surenchère du 1/6e le mardi 19 avril 1910, au prix principal de 257.000 francs (45). Les abbés Conen et Bresson peuvent ainsi continuer à assurer la direction de l'établissement en dépit de l'hostilité non dissimulée du sous-préfet qui se demande si la société civile n'est pas, elle aussi, interposée au profit de la congrégation dissoute. Et puis les enseignants de Saint-Vincent se disent prêtres séculiers. Le sont-ils vraiment? Ne mangent-ils pas en commun ? Ne sont-ils pas logés dans l'établissement même ? "Le parti républicain verrait avec plaisir une information ouverte à ce sujet; le gouvernement pourrait saisir la chancellerie sur la question". (47)

Les Maristes de Pont-Sainte-Maxence ont, en 1901, déposé une demande en autorisation qui reçoit l'avis favorable du conseil municipal pourtant dirigé par le radical Berdin (22 novembre). Le 30 novembre l'avis est transmis au sous-préfet de Senlis qui l'envoie au préfet Bonnet. L'autorisation est cependant rejetée par le gouvernement Combes ; c'est l'annonce de la fin de ce vieil établissement fondé en 1851 à l'initiative du curé-doyen de Pont, Langlois; le pensionnat Saint-Joseph, qui compte en 1902 plus de 200 élèves, devra fermer ses portes au plus tôt, même si le préfet convient qu'un délai sera nécessaire : il faut que les services académiques puissent organiser la prise en charge par les écoles publiques des externes de l'établissement ; l'échéance est fixée au 31 juillet 1903 : à cette date, le pensionnat devra être fermé et les Frères dispersés.

L'émotion et l'indignation sont manifestes, moins à Pont-Sainte-Maxence que parmi les membres de l'Amicale des anciens élèves du pensionnat Saint-Joseph qui fait paraître une brochure de liaison, Le Trait d'Union⁽⁴⁸⁾, et organise chaque année, au mois de juin, une journée de retrouvailles ponctuée de discours, de cérémonies religieuses et d'un banquet. Le 14 juin 1903 se déroule, une semaine avant l'assemblée générale prévue par les statuts de l'Amicale, la dernière procession des élèves du pensionnat pour la solennité de la Fête-Dieu : "Nos élèves, à l'instar des années précédentes, prêtèrent un concours empressé à cette manifestation de la foi chrétienne en l'honneur du Dieu de l'Eucharistie. On les voyait remplir, avec une grâce toute particulière, les fonctions de fleuristes, de thuriféraires et de choristes" (49). Le lendemain, le marquis de Luppé, maire et châtelain de Beaurepaire, invite les élèves pour la solennité de la Saint-Hubert, dernière journée récréative car bientôt "un silence glacial régnera dans nos murs bénis où tant de générations de jeunes gens se sont ordonnés à leurs luttes scolaires, aux joies les plus pures et aux espérances les plus nobles. Je me dois de déposer la plume. Elle n'est cependant point brisée. Je la range précieusement dans l'écrin de l'espérance" (49).

Le 21 juin, la 25e assemblée générale de l'Amicale se déroule dans une atmosphère tendue : "Contre

toute attente, par le fait haineux autant que lâche de la franc-maçonnerie qui s'est emparée par surprise du pouvoir, les congrégations ont été frappées d'ostracisme. Le droit qu'elles partageaient avec tous les Français de la république de vivre libres et laborieuses leur a été volé sous la misérable raison que la force prime le droit" (49). Le secrétaire de l'Amicale encourage la mobilisation des Français catholiques "pour provoquer la tempête qui anéantira cet amalgame d'iniquités, d'infamies, de haines, d'ambitions qui constituent ce bloc écoeurant et hideux qu'est la majorité ministérielle" (49). La violence de tels propos est rapidement utilisé par le camp anticlérical qui appelle à la vigilance républicaine. Le 17 juillet 1903, le journal parisien la Lanterne annonce que les Maristes de Pont-Sainte-Maxence "préparent une manifestation le 31 juillet, jour de la fermeture de leur établissement". L'éditorialiste espère que le préfet "prendra les mesures nécessaires pour éviter toute manifestation extérieure qui pourrait amener conflit et représailles". Le sous-préfet de Senlis rassure le préfet ; le mouvement protestataire annoncé comme devant se produire le 31 juillet "n'existe que dans l'imagination du correspondant du journal" (50).

Saint-Joseph n'échappe pas à la fermeture, sans doute parce que le recrutement parisien de l'établissement a moins déterminé un vrai esprit de résistance qu'à Saint-Vincent qui attirait davantage des familles du Valois et du Senlisis.

La suppression de l'enseignement congréganiste a contraint, nous l'avons vu, nombre de municipalités à des efforts considérables. Il a fallu construire des écoles, sinon à la

hâte, du moins en projet prioritaire. Les conseils municipaux ne négligent cependant pas les autres aspects de l'oeuvre scolaire. Ainsi le conseil municipal de Balagny-sur-Thérain, qui a pourtant refusé de voter des crédits pour l'envoi d'une délégation ouvrière à l'Exposition Universelle de 1900 au motif que les frais d'aller et retour sont peu élevés pour Paris et peuvent être supportés par la plupart des familles (51), subventionné les cours d'adultes connus sous le nom de veillées scolaires ; cette action éducative, assurée par les instituteurs, ne peut, selon le maire A. Cressent que "favoriser les progrès de l'instruction primaire et rendre de réels services à la population" (51). Entre mai et juillet 1902, en trois délibérations successives, le conseil municipal de Balagny s'engage à fournir du matériel scolaire aux indigents, à doubler la participation de la commune pour l'achat des prix, à distribuer "aux élèves les plus appliqués des livres utiles et des livrets de caisse d'épargne" (52). Les enfants pauvres auront droit à des vêtements, des chaussures et à des aliments chauds pendant l'hiver. Il faut que la commune, qui en 1907, votera une somme de 10 francs pour le monument à Jules Ferry, puisse accueillir, dans de bonnes conditions, une partie des élèves de l'ancienne école congréganiste de Saint-Epin. Les bourgs de l'arrondissement, qu'ils aient ou non une école religieuse en voie de fermeture à proximité, consacrent de plus en plus de crédits à l'école et à la scolarité. Le 26 mai 1904 le conseil municipal de Rosières, sous la direction du maire Corbie, augmente sensiblement la gratification annuelle de l'instituteur Lubin, alors qu'il ampute de 100 francs le salaire du garde-champêtre

dont le travail "a donné lieu à diverses réclamations" (53). Le 10 août 1905 le même conseil municipal vote des crédits destinés à l'achat de chaussures pour les enfants de l'école. Parallèlement s'élabore à Creil un projet d'école industrielle et ouvrière, destinée exclusivement à des externes et pouvant recevoir dans un délais de 3 ans 90 élèves. Le généreux fondateur de cette école, dont le devis de construction s'élève en janvier 1902 à 76.000 francs, est E. Somasco, auteur de différentes brochures vantant les mérites d'un enseignement qui serait à la fois général et technique⁽⁵⁴⁾. On ne peut cependant parler d'unanimité laïque. Nombre de municipalités, au premier rang desquelles Chantilly, Pont, Senlis, ont vu sans plaisir se fermer les écoles congréganistes. L'Eclaireur de l'Oise souligne le 22 janvier 1905 que la fermeture de l'école libre de garçons n'aura d'autre effet que de renforcer "chez les électeurs de Senlis les sentiments d'opposition qu'ils ont si souvent exprimés contre la politique gouvernementale. Les habitants de la ville sont scandalisés, d'autant plus que ce sont surtout les enfants des pauvres et des déshérités qui auront à souffrir de la vengeance basse et lâche d'un ministre culbuté." Certes Castellant consacre dans l'Echo du Valois un long article à Paul Bert et au Picard Jean Macé qui ont "reconstitué en France la mentalité gauloise, rationnelle, laïque et républicaine par laquelle le criminel enseignement de la lutte pour l'existence est renforcé par celui de l'union pour la vie" (55) mais les journaux locaux d'opposition aux ministères Combes, Rouvier, Sarrien, Clemenceau sont hostiles à ce que nous sommes convenus d'appeler la deuxième laïcisation par laquelle la concurrence

scolaire a cessé d'exister. Leur résolution est d'autant plus forte que la laïcité apparait de moins en moins comme la neutralité. Le Courrier de l'Oise dénonce vivement les bulletins pédagogiques et revues enseignantes qui soutiennent l'action de Gustave Hervé et affaiblissent le sentiment national; la même hostilité apparait lorsque la syndicalisation des maîtres, qui semble à beaucoup de modéres contraire à l'esprit de la laïcité, progresse. En mai 1907 Jean Massy écrit, dans un long article du Trait d'Union (56) que "dans la brillant constellation des syndicats vient d'apparaître une étoile de première grandeur ; malgré la défense que leur en avait faite le président du conseil, les instituteurs laïques veulent se syndiquer et revendiquent hautement ce droit commun à tous les citoyens". L'existence encore précaire de ce syndicat semble à Jean Massy une dangereuse menace qui risque de faire de l'homme simple qu'était l'instituteur jadis "un personnage conscient de sa supériorité ; il a laissé partir le Christ qui enseignait dans sa classe la résignation et l'humilité et son regard plein d'arrogance n'a plus d'horizon pour le limiter! Quel sera l'avenir de la France alors que ses enfants livrés dès leur plus tendre enfance aux mains de l'instituteur syndiqué, n'auront plus de leçons que celles de l'internationalisme". La syndicalisation des instituteurs trouve en revanche un ardent défenseur en la personne du jeune Maurice Dommanget qui, déjà membre de la Libre-Pensée et de la SFIO, adhère en 1908 à la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs. Dommanget s'oppose au statut des fonctionnaires, que souhaite conserver en 1909 le nouveau Président du conseil Aristide Briand, et s'en explique dans les colonnes du Travailleur de l'Oise : "le pouvoir discrétionnaire des ministres aura vécu le jour où les fonctionnaires, ayant toute latitude pour manier l'arme redoutable qui se nomme la grève, se joindront aux travailleurs" (57)

On ne saurait évidemment réduire l'histoire de la lutte scolaire à la seule période 1870-1914. Bien en amont, les ordonnances de 1816, la loi Guizot de 1833, les projets Carnot de 1848, la loi Falloux de 1850, les lois Duruy de 1867 montrent que les différents gouvernements ont toujours eu le souci de fonder l'école de leur espérance pour réaliser leur conception de la Nation. Plus près de nous les réajustements de 1919 (loi Astier), les tentatives du Cartel des gauches, les lois Marie et Debré attestent de la permanence d'un débat toujours vif. Il semble que seules les structures législatives évoluent, et celles mises en place par la IIIe République ont été, pour beaucoup, démantelées depuis. L'opposition, elle, demeure immuable entre un camp laïque attaché à ses idéaux ferrystes et un camp catholique qui entend préserver les acquis de l'après-guerre.

Notes:

- (1) Cantons de Betz, Creil, Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudoin, Neuilly-en-Thelle, Pont-Sainte-Maxence et Senlis.
- (2) Les maîtres laïques, souvent pères de famille, sont enclins à davantage demandes que les congréganistes soutenus par leur ordre, lui-même habilité à recevoir dons et legs.
- (3) Rappelons que la loi Falloux du 15 mars 1850 accorde la liberté de l'enseignement secondaire. Auparavant les établissements privés qui souhaitaient ouvrir devaient obtenir une autorisation du Grand Maître de l'Université et payaient une redevance à cette occasion. De plus les élèves qui voulaient présenter le baccalauréat de-

- vaient passer leurs deux dernières années dans un établissement de l'Etat.
- (4) Archives départementales de l'Oise (A.D.O.) 2 V 107.
- (5) Les catholiques assistant à la messe dominicale.
- (6) A.D.O. 2 V 199.
- (7) A.D.O. 2 V 190
- (8) A.D.O. 2 V 177
- (9) A.D.O. 2 V 172
- (10) A.D.O. 2 V 170
- (11) A.D.O. 2 V 176
- (12) A.D.O. A V 177

2392 1897.

- (13) Archives municipales de Creil: 2 I 12
- (14) Bibliothèque nationale: Annuaire du Grand Orient Imp. 16 1887,
 Annuaire du Grand Orient Imp. 677 1910,
 Annuaire de la Grande Loge Imp.
- (15) A.D.O. 4 M Police Association 1848-1922.
- (16) A.D.O. Mandement de Monseigneur Dennel 2 V 113.
- (17) Archives municipales de Senlis (A.M.S.)
- (18) A.D.O. Ordos diocésains 2 V 72.
- (19) A.D.O. 1 T 4548. Ecole normale d'Instituteurs, A.D.O. 1 T 4885. Ecole normale d'Institutrices.
- (20) A.D.O. 2 V 129.
- (21) A.D.O. 2 V 126 IV 1881.
- (22) A.D.O. 2 V 126 X 1881.
- (23) L'Empoisonnement social, résultat de l'enseignement universitaire.
- (24) A.D.O. Annuaire départemental 1898.
- (25) Monseigneur Péronne est l'auteur d'un commentaire remarqué des Confessions de Saint-Augustin. Bibliothèque municipale de Senlis. L 2/189/AUG.
- (26) A.D.O. 2 V 114 n° 28.
- (27) A.D.O. 2 V 129.
- (28) A.D.O. 1 V 476. Rapport de l'inspecteur au préfet.
- (29) C'est l'époque où le nouvel Hôtel-de-Ville est construit sur l'emplacement de l'ancienne collégiale Saint-Evremond.
- (30) A.D.O. 1 V 476. Lettre du sous-préfet de Senlis au préfet de l'Oise.
- (31) A.D.O. 1 V 476. Lettre de l'inspecteur d'académie au préfet de l'Oise. L'arrondissement de Senlis rassemble les 3/5 des communes du département où les locaux scolaires sont insuffisants pour recevoir les enfants en cas de disparition définitive des établissements congréganistes.
- (32) A.D.O. 1 V 476. Rapport du sous-préfet au préfet 24 XI 1902.
- (33) A.D.O. 1 V 476.
- (34) A.D.O. 1 V 476. Rapport du préfet : 31 I 1903.
- (35) Les lettres de sécularisation sont éta-

- blies par l'évêque du diocèse où se trouve la maison mère de la congrégation.
- (36) A.D.O. A V 476.
- (37) Il s'agit pour l'essentiel des soeurs de St-Joseph et des soeurs de Domfront.
- (38) Il s'agit de Louis Levander qui se déclare à la gendarmerie "instituteur libre".
- (39) A.M.S. A R 3. Délibérations municipales. En 1857 le conseil municipal de Senlis avait déjà dressé un message de remerciement aux dames de Saint-Joseph pour "leurs 75 ans de loyaux et zélés services d'éducatrices de la jeunesse senlisienne".
- (40) A.D.O. 1 V 476. Rapport au préfet 27 XI 1909.
- (41) A.D.O. 1 V 482. Lettre du préfet Bonnet à Monseigneur Douais 9 mai 1903.
- (42) A.D.O. 1 V 482. Lettre du préfet Bonnet au ministre des cultes 15 mai 1903.
- (43) A.D.O. 1 V 482. Dossier St-Vincent. Lettre au préfet au ministre des cultes.
- (44) Les Maristes ont leur maison mère à . Saint-Denis, Laval (Rhône).
- (45) A.D.O. A V 482. Parmi les administrateurs de la société civile se trouve Laurens de Waru, maire de Senlis.
- (46) Le Petit Parisien du jeudi 21 avril 1910 consacre un article à l'acquisition de l'Institution.
- (47) A.D.O. 1 V 482. Lettre du sous-préfet de Senlis au préfet de l'Oise 9 juin 1910
- (48) A.D.O. Le Trait d'Union. Périodique mensuel.
- (49) A.D.O. Le Trait d'Union (VI VII 1903) éditorial du Frère Elyseus.
- (50) A.D.O. A V 483. Dossier St-Joseph de Pont-Sainte-Maxence.
- (51) A.D.O. 1 d 4. Délibérations municipales de Balagny: le salaire moyen des ouvriers pour la commune n'est pourtant que de 3,25 F (l'enquête faite par la préfecture est consignée dans le registre des délibérations municipales) XI 1900.
- (52) A.D.O. 1 d 4 : Délibération municipales de Balagny n° 127, 133, 134.
- (53) A.D.O. 1 d 6 : Délibération municipales de Rosières.
- (54) A.D.O. Gazette de Creil: article du 26 janvier 1902.
- (55) A.D.O. Echo du Valois : article du 26 juin 1905.
- (56) A.D.O. Trait d'Union : bulletin des anciens élèves du pensionnat Saint-Joseph de Pont.
- (57) A.D.O. Travailleur de l'Oise X 1909.

 Maurice Dommanget oeuvrera pour l'adhésion de la fédération nationale du syndicats d'instituteurs à la C.G.T.